

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Mercredi 15 Juillet 2026

L'an deux mille vingt-six, le quinze juillet à 17 heures 30 du Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqués, se sont réunis sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L 2121-10 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités territoriales.

Étaient présents Bruno VALIENTE, Claire OUSTAILLER, Patrice BRANDELET, Giuditta MARCQ, Mireille RULLAUD, Jean-Luc MATHE, Huguette BENEGIS, Fabrice LAVALLARD, Alexandra DEFFONTIS, Guillaume VIDAL.

Pouvoir : Daniel SENIE à Giuditta MARCQ.

Absents :

Secrétaire de séance : Mireille RULLAUD

Date de convocation du conseil municipal le 10.07.2026

Nombre de conseillers afférents au conseil municipal : 10

Nombre de conseillers en exercice : 11

Nombre de conseillers présents ou représentés ayant délibérés : 11

Délibération n° 05 15072026_05

OBJET : Décision modificative n° 2 – opérations patrimoniales

Monsieur le Maire informe l'assemblée que pour le marché de rénovation et de réhabilitation du château de Las Fonts, une avance de 16 678.20 euros pour le lot n° 13 carrelage a été versée à l'entreprise NP CARRELAGE le 13.03.2026. Cette avance a fait l'objet d'une récupération financière le 10 juin 2026 suite à une déduction sur une facture de travaux mais n'a pas l'objet du jeu d'écriture comptable transférant la dépense du compte 238 041 (avance) au compte de travaux 231 041 (immobilisations corporelles).

A la demande du SGC ST ESTEVE, il convient donc de prévoir l'opération budgétaire suivante au chapitre d'ordre budgétaire 041 (opérations patrimoniales) :

Or à ce jour, les crédits du chapitre 041 sont insuffisants. Il est donc proposé au Conseil Municipal d'ouvrir ce chapitre à hauteur de 16 678.20 euros en dépenses et en recettes

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés,

DECIDE à l'unanimité d'approuver la décision modificative n°1 du budget principal comme suit :

Désignation	DEPENSES	RECETTES
	Augmentation de crédits	Augmentation de crédits
D 231 Immobilisations corporelles	16 678.20 €	
R 238 avances versées sur commande d'immobilisations corporelles		16 678.20 €
TOTAL 041 Opérations patrimoniales	16 678.20 €	16 678.20 €
TOTAL INVESTISSEMENT	16 678.20 €	16 678.20 €

D'autoriser Mr le Maire à réaliser l'ensemble des démarches administratives et financières nécessaires à ce dossier et à signer l'ensemble des documents y afférents.

Le Maire – Bruno VALIENTE

